



Dossier suivi par Christophe ANDRES

Réf : CA/22

Objet : Avis sur le projet de SCoT du Pays de l'Isle en Périgord arrêté le 12/12/2022

Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Monsieur le Président

98 bis avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Bergerac, le 11 avril 2023

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 11 janvier 2023 vous avez adressé le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Isle en Périgord au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois en tant que personne publique associée conformément au code de l'Urbanisme.

Après examen du dossier, je vous confirme en soulignant la qualité du travail réalisé, l'avis favorable déjà émis par le Syndicat Mixte du SCoT du Bergeracois lors du premier arrêt du document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Monsieur le Président,  
  
Pascal DELTEIL

Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois  
« Domaine de la Tour » - 24100 Bergerac  
Tel : 05 53 74 59 38  
Courriel : [secretariat@sycoteb.fr](mailto:secretariat@sycoteb.fr)  
[www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)